

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Secrétariat général – SG/DRH

### Arrêté du 14 juin 2018 fixant pour les militaires relevant du ministère de la transition écologique et solidaire, l'organisation et la composition de la commission d'avancement

NOR : TREK1814276A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire et la ministre des armées,  
Vu le code de la défense, notamment son article L. 4136-3 ;  
Vu le décret n° 77-33 du 4 janvier 1977 modifié portant statut particulier du corps des professeurs de l'enseignement maritime ;  
Vu le décret n° 2005-1029 du 25 août 2005 relatif à la gestion et à l'administration des corps militaires relevant du ministre chargé de la mer ;  
Vu le décret n° 2012-1546 du 28 décembre 2012 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs des affaires maritimes, notamment son article 28,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

La commission d'avancement est composée des membres désignés aux articles ci-après :

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>

#### Administrateurs des affaires maritimes

#### Article 2

Lorsqu'elle est appelée à examiner pour les administrateurs des affaires maritimes :

- L'avancement et l'avancement à titre exceptionnel ;
  - L'attribution de l'échelon exceptionnel de grade lorsque cet accès interdit à son bénéficiaire toute promotion ultérieure, notamment pour le grade d'administrateur en chef de 2<sup>e</sup> classe et les différents grades des officiers sous contrat ;
  - Les candidatures relatives au changement d'armée ou de corps,
- la commission est présidée par l'inspecteur général des affaires maritimes. En cas d'empêchement, il est représenté par un officier général du corps des administrateurs des affaires maritimes.

Elle est composée des membres suivants :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
L'inspecteur général des affaires maritimes	Un officier général du corps des administrateurs des affaires maritimes
Le directeur du personnel militaire de la marine	Un officier général de la marine désigné par le directeur du personnel militaire de la marine
Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et solidaire	Le sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires désigné par le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et solidaire

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Le directeur des affaires maritimes	Le directeur adjoint des affaires maritimes ou un représentant de la direction désigné par le directeur des affaires maritimes
Un administrateur général des affaires maritimes désigné par l'inspecteur général des affaires maritimes	

## CHAPITRE II

### Professeurs de l'enseignement maritime

#### Article 3

Lorsqu'elle est appelée à examiner pour les professeurs de l'enseignement maritime :

a) L'avancement et l'avancement à titre exceptionnel,

La commission est présidée par l'inspecteur général de l'enseignement maritime. En cas d'empêchement, il est représenté par un officier général du corps des professeurs de l'enseignement maritime.

Elle est composée des membres suivants :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
L'inspecteur général de l'enseignement maritime	Un officier général du corps des professeurs de l'enseignement maritime
Le directeur du personnel militaire de la marine	Un officier général de la marine désigné par le directeur du personnel militaire de la marine
Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et solidaire	Le sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires désigné par le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et solidaire
Le directeur des affaires maritimes	Le directeur adjoint des affaires maritimes ou un représentant de la direction désigné par le directeur des affaires maritimes
Un professeur général de l'enseignement maritime désigné par l'inspecteur général de l'enseignement maritime	

#### Article 4

L'arrêté du 26 juin 2013 est abrogé.

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire et au *Bulletin officiel* des armées.

Fait le 14 juin 2018.

Pour le ministre d'État,  
ministre de la transition  
écologique et solidaire :  
*La sous-directrice de la modernisation  
et de la gestion statutaires,*  
AGNÈS BOISSONNET

Pour la ministre des armées :  
*Le vice-amiral d'escadre,*  
*directeur du personnel militaire de la marine,*  
JEAN-BAPTISTE DUPUIS